DLP 21-7-62 130632

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION DE RHONE-ALPES (Tél. 37-20-56)
(AIN, ARDECHE, DROME, HAUTE-SAVOIE, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT ANNUEL 12 NF

19 Juillet 1962

1er supplément au bulletin N° 22 de Juillet 1962

RENOUVELLEMENT DE TRAITEMENTS

1°- Au nord-ouest d'une ligne Montbrison-Tarare-Belleville-Coligny, renouveler dès réception si celà n'a pas été fait entre temps, tous les traitements effectués avant l'orage du 10 juillet.

2°- Au sud-est de la même ligne, renouveler dans les délais suivants:

- Mildiou et Black-rot de la vigne: avant le 23 juillet
- Vers de la grappe: au bout de 12 jours. De plus, le 1er traitement de la 2ème génération devra être étendu dès réception (du 22 au 25 avec des produits à caractère curatif), entre le 23 et le 26 juillet (28 au 30 avec les produits à caractère curatif) dans la Hte Savoie.

En utilisant les esters phosphoriques, on pourra également lutter efficacement contre les larves des cochenilles.

- Tavelures: avant le 28 juillet
- Carpocapse et Tordeuse orientale: continuer à assurer la protection par des traitements répétés tous les 12 à 15 jours (ou moins en cas de très forte pluie) en toutes régions. Ce traitement concerne pommier, poirier, prunier et noyer pour le carpocapse, pêcher, cognassiers et pépinières pour la tordeuse orientale.
- Anthracnose du framboisier: poursuivre les traitements à la même cadence dans la limite des possibilités offertes par l'état de la récolte.
- Mildiou de la pomme de terre: traiter dans les 3 jours après la prochaine pluie importante en toutes régions, même en altitude.
- Teigne de la betterave et cercosporiose: poursuivre les traitements mixtes à intervalles de 12 à 15 jours tant que des pluies importantes n'auront pas permis à la végétation de reprendre le dessus.
- Pyrale du maïs: renouveler seulement poudrages et pulvérisations dès réception.

T A B A C

AVIS D'ALERTE CONTRE LE MILDIOU -- Le retour de pluies plus importantes laisse craindre une forte extension de la maladie apparue en début de mois en Savoie.

Les traitements fongicides avec un produità base de manèbe (fourni gratuitement aux planteurs par le SEITA) devront être poursuivis ou repris dès réception de cette note et renouvelés tous les 5 jours, ou à plus bref délai en cas de pluie.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX

P 340